

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le sept décembre deux mille vingt-deux, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Olivier CADIOT, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUMEUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Monsieur Mickael VALLÉE, Monsieur Nicolas LEDUC, Madame Louise MOREAU et Madame Laëtitia NYS

ABSENTS : Madame Valérie VÉRON, Madame Sabine ANGINARD, Monsieur Stéphane PIERRE et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Sophie GILLOT

Nombre de conseillers

En exercice.....	33
Présents.....	25
Votants	25

DCM n°216/2022 - T216 - 8.8.5

**Enquête publique - ouverture d'une sablière à
Le Grand-Auverné - demande d'autorisation
environnementale - avis**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par arrêté préfectoral numéro 2022/ICPE/386 en date du 19 octobre 2022, une enquête publique est ouverte du 21 novembre 2022 au 21 décembre 2022 inclus à 12 heures suite à la demande formulée par la société d'exploitation du Grand-Auverné, dont le siège social est situé à VOUTRE (Mayenne), en vue d'obtenir l'autorisation d'ouvrir une sablière de 56,4 hectares environ, dont 41,1 hectares pour l'extraction, au lieu-dit Les Communs sur la commune de LE GRAND-AUVERNÉ.

Les documents relatifs à cette enquête publique ont été adressés par courriel aux élus le 07 décembre 2022.

Il est précisé que le flux de camions n'aura pas d'incidence sur le territoire communal et que cette sablière permettrait de répondre au besoin de la région nantaise.

Monsieur H. PLOTEAU dit avoir rencontré le commissaire-enquêteur aujourd'hui. Il ajoute que ce dernier n'a pas pu lui apporter de précisions sur les compensations de terres agricoles impactées par la création de cette sablière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par dix votes pour, cinq votes contre (Messieurs CADIOT, FOULONNEAU et H. PLOTEAU, Mesdames GUILLET et TERRIEN) et dix abstentions (Messieurs BÉZIE, GUILLAUX, LÉPICIER et MARQUIS, Mesdames ESNAULT, GODIN, HAMON, MERING, RICHARD et RIOU) :

ÉMET un avis favorable sur cette enquête publique.

Délibération publiée le 22 décembre 2022

**Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU**

**La secrétaire de séance,
Sophie GILLOT**



Envoyé en préfecture le 21/12/2022
Reçu en préfecture le 21/12/2022
ID : 044-200078079-20221213-DCM216_2022-DE